



PROCÈS-VERBAL N° 03

Réunion du :	18 septembre 2024
Présidence :	Sylvain DENIS
Présents :	Wahib ALIMI – Alain CHARRANCE – Pascal SOURDIN – Gérard NEGRIER
Assistent :	Arnaud VAUCELLE – Lucie GUILLARD
Excusés :	Willy FRESHARD – Gabriel GO – Céline PLANCHET

Préambule :

M. Wahib ALIMI, membre du club de NANTES DOULON BOTTIERE FUTSAL (553688), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ces clubs.

M. Alain CHARRANCE, membre du club du S.C. NOTRE DAME DES CHAMPS ANGERS (502159), ne prenant part ni aux délibérations, ni aux décisions concernant ce club.

1. Appel

Sauf dispositions particulières, les décisions suivantes peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours* à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est, selon la méthode utilisée :

- Soit le jour de la première présentation de la lettre recommandée ;
- Soit le jour de la transmission de la décision par courrier électronique (avec accusé de réception) ;
- Soit le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel de l'instance ou sur Footclubs.;

Si plusieurs de ces procédures sont utilisées, la première date est prise en compte.

Lorsque l'appel est interjeté par courrier recommandé avec avis de réception et que le dernier jour tombe un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, le délai d'appel est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'appel par lettre recommandée ou télécopie, avec en tête du club dans ces deux cas, ou par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

*Dispositions particulières :

Le délai d'appel est réduit à 2 jours si la décision contestée :

- Porte sur l'organisation ou le déroulement de la compétition,
- Est relative à un litige survenu lors des 2 dernières journées de la compétition,
- Porte sur le classement en fin de saison.

Frais de procédure

Les frais exposés par le Centre de Gestion dans le cadre d'une procédure d'appel réglementaire sont prélevés, à l'issue de celle-ci, sur le compte du club appelant sous la forme de frais de dossier forfaitaires dont le montant est fixé à l'Annexe 5 des présents règlements, et affiné selon chaque cas dans les conditions ci-dessous :

- Frais de dossier divisé par 2 en cas de réformation, à l'avantage de l'appelant, de la décision dont appel.
- Absence de frais de dossier en cas d'annulation de la décision dont appel ou lorsque la faute sera due à une erreur administrative du Centre de Gestion.

En cas d'appel diligenté par un licencié, l'intéressé devra verser les frais susmentionnés au Centre de Gestion compétent et ce, sous huitaine à compter de la notification de la décision. A défaut, sa licence sera automatiquement désactivée et l'intéressé ne pourra enregistrer une nouvelle licence.

2. Engagements

La Commission fait le point sur les engagements en Régional 1 Féminin Futsal, et sur les engagements dans les championnats régionaux jeunes Futsal.

Au regard du nombre d'équipes engagées au 18.09.2024, la Commission décide de modifier la date de fin d'engagement des compétitions susmentionnées, et de la fixer au 25.09.2024 au lieu du 30.09.2024.

La Commission informe les clubs.

3. Coupe Nationale Futsal – 2024/2025

➔ Ouverture des engagements

La Commission rappelle que la date limite des engagements est fixée au **dimanche 29 septembre 2024**. La Commission relance les clubs qui ne sont pas engagés à ce jour.

4. Coupe Pays de la Loire Seniors Futsal – 2024/2025

➔ Ouverture des engagements

La Commission rappelle que la date limite des engagements est fixée au **dimanche 29 septembre 2024**. La Commission relance les clubs qui ne sont pas engagés à ce jour.

5. Championnats Régionaux Seniors

➔ Calendriers des rencontres

Modifications horaires

- Championnat Régional 1 Futsal

- NANTES DOULON BOTTIERE FUTSAL : rencontre fixée à 15h30 le samedi

Les calendriers sont rectifiés et adressés aux clubs du groupe concerné.

- Championnat Régional 2 Futsal

- NANTES DOULON BOTTIERE FUTSAL : rencontre fixée à 13h30 le samedi

Les calendriers sont rectifiés et adressés aux clubs du groupe concerné.

6. Divers

➔ Championnat Féminin – Réflexion

Proposition visant à dynamiser le championnat et à faire jouer entre elles (de manière ponctuelle), nos meilleures équipes :

- Deux fois dans la saison (fin décembre et fin avril, dates à définir), un rassemblement inter-régional à 4 équipes avec la Ligue de Bretagne, regroupant nos 2 meilleures équipes au classement du championnat R1 Féminin Futsal, à mi-saison et en fin de saison,
- Un rassemblement en Bretagne et un rassemblement en Pays de la Loire.

➔ Rentrée du Futsal

Action Fédérale visant à lancer la saison et à promouvoir la pratique.

Période : septembre / octobre, sur la période de la Coupe du Monde Futsal.

Publics : catégories de jeunes.

A minima une action est programmée dans chaque District, et une action à l'échelon régionale (dimanche 22 septembre à Nantes, gymnase Jean Jahan, en U15 et U18).

Des supports de communication ont été fournis aux Districts + des livrets Rentrée du Futsal à distribuer aux enfants.



➔ Coupe Nationale Féminine Futsal

Préparation et organisation :

PHASES		District 44	District 49	District 53	District 72	District 85
PHASE DÉPARTEMENTALE	Qualification pour le ¼ finale régionale	8 ÉQUIPES sont qualifiées pour le quart de finale régionale : Le 1 ^{er} de chaque District + les 3 équipes ayant terminé 2 ^{ème} parmi les 3 Districts ayant le plus d'équipes engagées.				
PHASE RÉGIONALE	1/4 Finale ½ Finale	11-12 janvier 2025 18-19 ou 25-26 janvier 2025				
	Date de la finale régionale	SAMEDI 8 FÉVRIER 2025 Le vainqueur est qualifié pour le 8 ^{ème} de finale nationale				
PHASE NATIONALE	8ème finale Quart de finale Demi-finale	Samedi 1 ^{er} mars 2025 Samedi 29 mars 2025 Samedi 10 mai 2025				
	Finale nationale	Samedi 21 JUIN 2025 (en lever de rideau de la finale des Play Off)				

➔ Coupe Nationale U18 Futsal

Préparation et organisation :

PHASES		District 44	District 49	District 53	District 72	District 85
PHASE DÉPARTEMENTALE		UNE ÉQUIPE PAR DISTRICT, à fournir à la Ligue AVANT LE 1 ^{er} FÉVRIER 2025				
PHASE RÉGIONALE	Date de la finale régionale	Dimanche 9 FÉVRIER 2025 avec 5 équipes (1 équipe / District) Le vainqueur est qualifié pour le 8 ^{ème} de finale nationale				
PHASE NATIONALE	8ème finale Quart de finale Demi-finale	Samedi 1 ^{er} mars 2025 Samedi 5 avril 2025 Samedi 26 avril 2025				
	Finale nationale	Samedi 17 MAI 2025 (en lever de rideau de la finale de Coupe Nationale)				

➡ Questions diverses

-Jeune arbitre futsal : la commission constate que les jeunes arbitres ne peuvent pas arbitrer des matchs car il n'y en a pas assez, il faut trouver une solution de comment les faire arbitrer le nombre de match qui leur est demandés (18 matchs).

-Sensibiliser les clubs futsal sur le fait d'avoir un délégué sur les matchs.

-La commission constate que la pratique féminine est hétérogène mais pas attractive et souhaite faire un rassemblement avec les 2 meilleurs équipes du classement au niveau du championnat R1 Féminin Futsal avec une autre Ligue.

7. Calendrier

Prochaine réunion : sur convocation.

Le Président
Sylvain DENIS



Le Secrétaire de séance
Alain CHARRANCE

